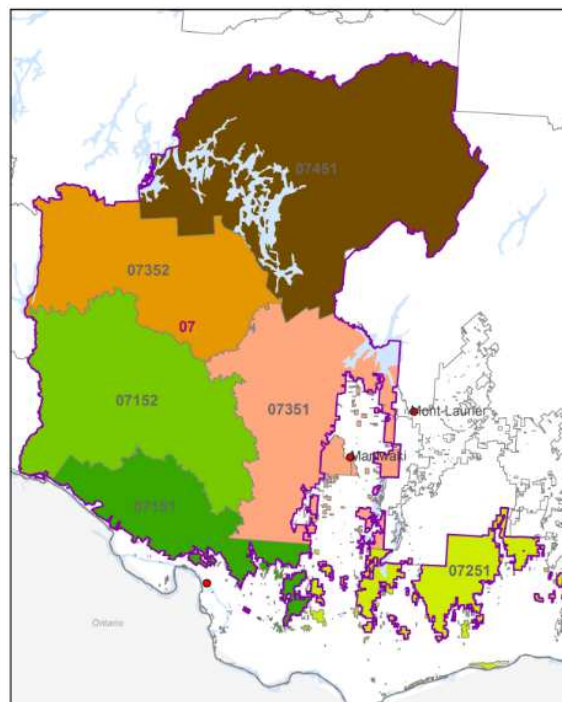




Outaouais (R07)

Contexte

Dans la région de l'Outaouais (R07), les possibilités forestières des unités d'aménagement (UA) 071-51, 073-51, 073-52 et 074-51 sont mises à jour. Pour les autres (071-52 et 072-51), celles de 2015-2018 sont reconduites selon les mêmes conditions. Un nouveau CPF sera entrepris lorsque la Direction des inventaires forestiers transmettra de nouvelles données.



Description du territoire

Superficie totale des unités d'aménagement	3 097 080 ha	
Superficie retenue au calcul	2 027 240 ha	65 %

Le territoire s'étend du sud au nord sur les domaines bioclimatiques de l'érablière à tilleul, de l'érablière à bouleau jaune, de la sapinière à bouleau jaune et de la sapinière à bouleau blanc. Ce gradient fait en sorte qu'une grande diversité de peuplements forestiers y est présente, ce qui implique une variété d'activités d'aménagement forestier.

Dans la partie sud du territoire, la forêt est surtout aménagée par les coupes partielles alors qu'en progressant vers le nord, les coupes finales deviennent de plus en plus importantes. Cependant, comme la récolte de bois est axée sur plusieurs essences, leurs utilisations permettent de générer plusieurs produits. Cette diversité d'essences en matière d'aménagement forestier constitue une

problématique au niveau de l'intégration des coupes. La diversité de la structure industrielle peine à mettre en marché une variété de produits ligneux provenant de ce grand territoire.

La région de l'Outaouais est également un lieu géographique où sont proposées de nombreuses activités récréatives. Au sud, la villégiature est très importante, compte tenu de la proximité des villes de Gatineau et d'Ottawa. Au nord, ce sont plutôt les activités fauniques qui sont particulièrement présentes. Face à cette réalité, l'aménagement forestier doit se faire dans un contexte d'harmonisation avec les autres utilisateurs de la forêt.

Particularités régionales
Activités fauniques et récréatives importantes avec la présence de 20 pourvoies, six ZEC et deux réserves fauniques
Territoire fréquenté par les communautés algonquines de Kitcisakik, Kitigan Zibi, Lac-Simon, Lac-Rapide et de Hunter's Point
Partie du territoire sensible à la maladie corticale du hêtre

Possibilités forestières pour la période 2018-2023

La décision du Forestier en chef pour la région de l'Outaouais repose sur les éléments suivants :

Éléments considérés pour la détermination 2018-2023	UA	Impact
Rapport de détermination des possibilités forestières de 2015-2018	Toutes	
Impact des modalités de la certification forestière selon la norme SFI transmises par le requérant	071-51 073-52	1 %
	073-51 074-51	2 %

D'autres analyses ont été réalisées mais n'ont pas été retenues car les résultats ont démontré que les impacts étaient non significatifs et que la pérennité de la ressource n'est pas compromise.

Le tableau suivant présente les possibilités forestières déterminées par le Forestier en chef pour cette région ainsi que leur variation par rapport à celles en vigueur pour la période 2015-2018.

Unités d'aménagement	Possibilités forestières 2018-2023 en volume marchand brut (m³/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
071-51	41 900	6 800	4 900	48 200	35 500	14 200	21 800	75 000	66 000	314 300
071-52	174 000	40 400	5 000	77 800	82 500	79 700	69 300	116 900	38 400	684 000
072-51	10 500	4 900	13 400	2 600	12 600	4 000	8 200	34 100	15 800	106 100
073-51	109 900	20 800	3 500	41 500	85 900	51 100	54 700	139 600	65 300	572 300
073-52	130 000	19 300	300	28 300	21 100	84 400	46 700	50 800	1 400	382 300
074-51	393 500	47 800	0	25 000	89 800	266 300	57 700	50 400	2 200	932 700
2018 - 2023	859 800	140 000	27 100	223 400	327 400	499 700	258 400	466 800	189 100	2 991 700
2015 - 2018	848 200	138 400	27 000	221 300	323 300	492 600	255 500	461 900	187 100	2 955 300
Écart	1,4%	1,2%	0,4%	0,9%	1,3%	1,4%	1,1%	1,1%	1,1%	1,2%

Éléments ayant un effet sur les possibilités forestières 2018-2023

Les informations suivantes font état des principaux éléments ayant eu un effet à la hausse ou à la baisse sur les possibilités forestières 2018-2023 par rapport à celles en vigueur depuis le 1^{er} avril 2015.

Effet à la hausse sur les possibilités forestières	UA
Retrait de l'effet des éléments de la certification forestière	071-51, 073-51, 073-52 et 074-51

Autres éléments considérés

Les modalités prévues au calcul des possibilités forestières permettent de prendre en compte les objectifs locaux et régionaux, tout en respectant les lois et les règlements en vigueur. L'intégration de ces éléments procure d'autres bénéfices économiques, sociaux et environnementaux.

Autres éléments considérés
Prise en compte des aires protégées décrétées, candidates et des autres exclusions
Mesures d'harmonisation pour la communauté du Lac Barrière
Modalités de récolte dans les paysages visibles identifiés
Intégration de cibles reliées aux vieilles forêts et aux forêts en régénération
Préservation des sites fauniques d'intérêt régionaux
Maintien des composantes de l'habitat hivernal du cerf de Virginie

Recommandations du Forestier en chef pour la période 2018-2023

Pour la région de l'Outaouais, le Forestier en chef fait des recommandations au ministre pour les éléments suivants :

Éléments de recommandation
Retrait de l'effet de la certification forestière dans les possibilités forestières déterminées
Suivi de l'évolution de la maladie corticale du hêtre
Amélioration de la production ligneuse

Pour en savoir plus sur les résultats et les recommandations, consultez les fiches et les rapports sur le site Internet du Forestier en chef¹.

¹ <http://forestierenchef.gouv.qc.ca/documents/calcul-des-possibilites-forestieres/periode-2018-2023/possibilites-forestieres-2018-2023/> (consulté le 14 novembre 2016)